

## MARCHE PUBLIC DE SERVICES

### *Pouvoir adjudicateur*

Université de Haute-Alsace  
2, rue des Frères Lumière  
68 093 MULHOUSE Cedex

### *Objet du marché*

Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

**Le lundi 04 août 2025 à 12h00**

### **ATTENTION :**

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, seules les offres remises par voie dématérialisée sur la plateforme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sont acceptées (plus de détail à l'article 4)**

## **SECTION I : ACHETEUR PUBLIC**

### **1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :**

Université de Haute-Alsace - 2, rue des Frères Lumière - 68093 MULHOUSE

Tél. : 03.89.33.60.00

La personne signataire du marché est : Monsieur le Président de l'Université de Haute-Alsace

### **2. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur le site : <http://www.marches-publics.gouv.fr> (**UHA2025NETTOYAGE**)

## **SECTION II : OBJET, ETENDUE, NATURE ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION**

L'Université de Haute-Alsace accueille du personnel et du public. La propreté des locaux doit être assurée en toutes circonstances, de manière à offrir aux usagers un lieu agréable et entretenu.

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Université.

Le marché comprend deux types de prestations distinctes :

- les prestations récurrentes et régulières de nettoyage, identiques pour l'ensemble des sites de l'Université et définies par type de locaux, ayant pour but de maintenir l'hygiène et la propreté des bâtiments et d'assurer la mise en place de consommables ;
- les prestations complémentaires de nettoyage, qui comportent des prestations exceptionnelles, ponctuelles ou isolées.

Les prestations du présent marché seront effectuées avec obligation de résultat.

Les exigences techniques relatives à l'exécution de ces prestations sont fixées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.

### **ARTICLE 2. ETENDUE DE LA CONSULTATION**

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen régi par les articles R.2161-1, R.2161-3-2°, R.2161-4 et R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour la partie relative aux prestations complémentaires, conformément aux articles R.2162-2-2° et R.2162-4-3° du Code de la Commande Publique.

### **ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

En vertu des articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication.

R.C.	UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE Marché de nettoyage des locaux	Page n° 2/16
------	--	--------------

### **3.1. Décomposition en tranches et en lots**

Le présent marché n'est pas allotii.

L'allotissement rendrait l'exécution des prestations plus difficile en terme d'organisation. Un prestataire unique facilite les échanges avec les différents gestionnaires de bâtiments.

### **3.2. Conditions de participation des candidats**

Le marché pourra être attribué soit à un prestataire unique, soit à des entreprises groupées.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de sous-traitance intervenant après la notification du marché, l'entreprise titulaire du marché devra faire sa déclaration auprès du Pouvoir Adjudicateur à l'aide du formulaire DC4 (téléchargeable sur le site du Ministère des finances : <http://economie.gouv.fr>).

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, L'Université de Haute-Alsace s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer un lot du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement.

### **3.3. Prestations supplémentaires éventuelles**

Il y a lieu de chiffrer une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour le site du SERFA.

Celle-ci correspond à une prestation de nettoyage pour une fréquentation plus intense (voir Annexe 1 au CCTP).

Selon le choix du pouvoir adjudicateur, cette prestation alternative viendra en remplacement de celle chiffrée pour la fréquentation normale.

### **3.4. Durée du marché**

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 03 novembre 2025. Il pourra être reconduit tacitement trois fois, par période successive d'un an, sans que le délai maximum du marché ne puisse excéder quatre ans.

Les prestations liées à la partie forfaitaire (prestations récurrentes et régulières) démarreront à compter du 03 novembre 2025.

Les prestations objet de l'accord-cadre à bons de commande (prestations complémentaires) démarreront à compter du 03 novembre 2025.

R.C.	UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE Marché de nettoyage des locaux	Page n° 3/16
------	--	--------------

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché. Il en informe alors le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

### **3.5. Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) à compter de la date limite de remise des offres.

### **3.6. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **dix jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.7. Nomenclature communautaire**

Classification CPV principale : 90910000-9 Services de nettoyage.

Classifications CPV secondaires : 90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments, 90919200-4 Services de nettoyage de bureaux.

### **3.8. Visite du site**

Aucune visite obligatoire n'est prévue pour le présent marché. Néanmoins, une visite sera organisée sur demande des candidats.

➤ **10 juillet 2025**

14 h pour les campus Biopôle et Grillenbreit à Colmar (accueil IUT Grillenbreit, 34 rue du Grillenbreit 68000 COLMAR).

➤ **11 juillet 2025**

8h30 pour les campus mulhousiens (Rendez-vous à la FLSH, 10 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE).

Les demandes d'inscription seront à adresser aux adresses mail suivantes :

[marches.dgpi@uha.fr](mailto:marches.dgpi@uha.fr)

[coralie.portmann@uha.fr](mailto:coralie.portmann@uha.fr)

En aucun cas, l'entreprise ne pourra arguer d'une méconnaissance des lieux pour obtenir une rémunération supplémentaire ou ne pas exécuter sa prestation.

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **ARTICLE 1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

##### **1.1. Caution et garanties exigées**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

##### **1.2. Modalités essentielles de paiement**

Les prestations objet du marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de paiement de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires, à partir du jour suivant l'expiration du délai global de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

Conformément à l'article R2192-31 du Code de la Commande Publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

En outre, le retard de paiement donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

#### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

##### **a. Les justifications à produire selon les articles R. 2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique (pièces relatives à la candidature) :**

- **La lettre de candidature DC1** complétée et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou DUME => cf. annexe 2 au présent Règlement de la Consultation en cas de réponse avec un DUME),
- **La déclaration du candidat DC2** entièrement complétée avec notamment le justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ou DUME => cf. annexe 2 au présent Règlement de la Consultation en cas de réponse avec un DUME),
  - avec indication du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du contrat, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
  - la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - la présentation d'une liste de trois références au minimum, datant de moins de 3 ans - leur nature et leur importance - jugées significatives par le candidat pour présenter son savoir-faire pour des prestations similaires.
- **Les attestations d'assurances** valables pour l'année en cours.

En cas de groupement, les justifications précipitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

**Note importante :**

Conformément aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire (s'il ne l'a pas déjà fait) :

- a) Les copies des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales de moins de six (6) mois.
- b) Les documents ou attestations figurant aux articles L 8222-1 et D8222-5 ou D8222-7 du Code du Travail.
- c) Un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la demande du titulaire lui sera accordé pour la remise de ces documents. A défaut et conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande Publique, l'élimination du candidat sera prononcée et la même demande sera adressée au candidat suivant dans le classement des offres.

**b. Les pièces relatives à l'offre :**

- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**, document à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise ;
- **Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)**, document à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise ;
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes**, à accepter sans modification ;
- **Le Mémoire technique**.

Le candidat pourra fournir tous autres renseignements et précisions qu'il jugera nécessaires à l'appréciation de son offre.

Afin d'assurer le respect de l'égalité de traitement des candidats, l'absence de l'une des pièces mentionnées ci-dessus, ainsi que toute modification à l'intérieur de ces documents contractuels entraîneront le rejet de l'offre, l'offre étant considérée comme incomplète et donc irrégulière.

Les propositions seront faites en euros.

Tous les documents remis seront rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **SECTION IV – ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION**

### **SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne habilitée par le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées au point 2.a de la section III ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de trois (3) jours.

R.C.	UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE Marché de nettoyage des locaux	Page n° 6/16
------	--	--------------

Au stade de la candidature, l'absence de l'une quelconque des pièces énoncées au point 2.a de la section III est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.

Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.

Les critères relatifs à la candidature sont : garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.

Au stade de l'analyse de l'offre, le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

<b>Prix des prestations</b>	<b>50 %</b>
<b>Qualité</b>	<b>40 %</b>
<b>Critère environnemental</b>	<b>10 %</b>

**Le critère prix (50%)** sera pondéré de la manière suivante :

- **35 %** sur le montant relatif aux prestations récurrentes et régulières (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) ;
- **15 %** sur le montant relatif aux prestations complémentaires, objet de l'accord-cadre à bons de commande, y compris le nettoyage des surfaces vitrées (Bordereau des Prix Unitaires). Pour la partie traitée à prix unitaires, le critère « prix » sera noté au regard du montant d'un panier comparatif composé d'un échantillon de prestations issues du BPU.

**La qualité (40%)** sera appréciée au regard du mémoire technique complété par le candidat, sur la base du cadre de mémoire technique. Il sera pondéré de la manière suivante :

- **20 %** : méthodologie de mise en œuvre, mesures pour assurer les prestations dans de bonnes conditions (sécurité des usagers et des personnels intervenants, ...) ;
- **20 %** : moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations ;

**Le critère environnemental (10%),** sera apprécié au regard de la description des mesures mises en oeuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et notamment sur la qualité des produits d'entretien utilisés, sur la base des fiches techniques remises par le candidat.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur les bordereaux des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées, seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des bordereaux des prix, qui sera pris en considération.

En cas de refus par le candidat, son offre sera considérée comme non cohérente et éliminée.

## **SECTION V : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

### **ARTICLE 1. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER**

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement à l'adresse : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) , puis cliquez sur le bouton « accéder à la consultation ».

L'Université de Haute-Alsace attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications du dossier de consultation et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée était erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

### **ARTICLE 2. CONTENU DU DOSSIER**

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- a. le présent Règlement de la Consultation,
- b. la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- c. le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- d. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- e. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- f. les plans des campus de l'Université de Haute-Alsace
- g. le cadre du mémoire technique

**Nota : l'acte d'engagement sera complété lors du l'attribution du marché**

### **ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES**

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres par **voie électronique est obligatoire !**

**Les offres transmises sur support papier seront considérées irrégulières au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique.**

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Pour rappel, conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la Commande Publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. Si le candidat transmet plusieurs dossiers d'offres, seul le dernier dossier fera l'objet d'une analyse par le Pouvoir Adjudicateur.

Les offres doivent être acheminées dans les conditions suivantes :

- Offres présentées par voie dématérialisée (uniquement sur la plateforme : <http://www.marches-publics.gouv.fr>)

La transmission des offres par courriel ou télécopie n'est pas autorisée.

R.C.	UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE Marché de nettoyage des locaux	Page n° 8/16
------	--	--------------

## **SECTION VI : CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres doivent être acheminées dans les conditions suivantes :

- Offres présentées par voie dématérialisée (uniquement sur la plateforme : <http://www.marches-publics.gouv.fr>)

La transmission des offres par courriel ou télécopie n'est pas autorisée.

### **ARTICLE 1. DATE ET HEURE Limite de remise des offres**

Les offres parviendront avant la date et l'heure limites suivantes :

**Le lundi 04 août 2025 à 12h00**

### **ARTICLE 2. TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER**

Dans la cadre de la dématérialisation des marchés publics, la transmission sur support papier n'est plus autorisée.

### **ARTICLE 3. TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE (DEMATERIALISATION)**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>.

- Cliquez sur le bouton « accéder à la consultation »  , puis sur l'onglet « Dépôt ». Suivre ensuite les instructions de dépôt

L'assistance technique de la plate-forme :

- Par téléphone : 01 76 64 74 07
- Par mail : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com)

Les prérequis techniques (équipement matériel et logiciel nécessaire, format de fichiers acceptés, certificat électronique permettant la signature électronique obligatoire et sécurisée de l'offre par le soumissionnaire) pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Une plateforme de test est également à disposition des candidats sur PLACE pour vérifier les prérequis.

Le pli doit contenir les pièces définies au présent Règlement de la Consultation, à savoir :

- 1- Les pièces de candidature,
- 2- Les pièces de l'offre (en cas de marché allotie et réponse à plusieurs lots, joindre un mémoire technique et une offre de prix spécifique à chaque lot ; idem en cas de marché ouvert aux variantes),

N.B : Les pièces exigées aux articles R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique (attestations fiscales et sociales, déclaration d'assurance...) pourront être déposées sur la plateforme PLACE au moment du dépôt du pli, ou par voie électronique par le seul attributaire au moment de l'attribution du marché / de l'accord-cadre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Afin de limiter le poids des fichiers transmis et de faciliter la transmission et l'analyse des documents, il est préconisé d'envoyer les documents au format Word, Excel ou pdf non scanné.

- **Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, Excel, ZIP, PDF non scanné.

La copie de sauvegarde est adressée à l'adresse suivante :

Université de Haute-Alsace  
Services généraux – bâtiment B  
Direction de la Gestion du Patrimoine Immobilier  
2, rue des Frères Lumière  
68093 MULHOUSE cedex

- **Anti-virus**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

- **Signature électronique (cf. annexe 1 relative à la signature électronique en fin du présent document)**

La signature électronique n'est pas exigée au moment de la remise des plis.

En effet, il est rappelé que l'acte d'engagement signé ne sera exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser l'accord-cadre.

Par contre, le candidat retenu s'engage à souscrire un certificat de signature électronique dans **les 5 jours à compter de l'information d'attribution par l'Université de Haute-Alsace**. A ce titre, il devra remettre sur demande de l'Université, la preuve de sa démarche de souscription à ladite signature électronique afin de permettre la mise en œuvre et la signature du marché (notification) dans les meilleurs délais.

A titre exceptionnel uniquement, l'Université de Haute-Alsace pourra décider de procéder à une signature manuscrite du contrat en lieu et place de la signature électronique.

Il est rappelé que les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **SECTION VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **○ Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**Nota : l'Université sera fermée pour les congés d'été à compter du 26 juillet 2025 jusqu'au 17 août 2025 inclus.**

### **○ Communication entre le pouvoir adjudicateur et les candidats**

**L'ensemble des communications** (questions en cours de consultation, demande de complément d'information en cours d'analyse, attribution, offre(s) non retenue(s), notification, etc...) **se feront exclusivement sur la plateforme PLACE** : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Tout au long de la consultation, les candidats seront attentifs aux courriels officiels envoyés depuis cette plateforme :

- Expéditeur : « *PLACE – Plate-forme des achats de l'Etat* »,
- Accès au contenu du message via le lien joint en bas du message,
- Accès au message de l'Université et aux pièces jointes éventuelles (situées en bas du lien).

## **SECTION VII : DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion du marché seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

R.C.	UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE Marché de nettoyage des locaux	Page n° 11/16
------	--	---------------

**Annexe 1.a au règlement de consultation :  
Exigences en matière de signature électronique**

**Modalités de signature électronique :**

***Chaque document à signer doit être signé individuellement.***

Un dossier compressé signé (de type ZIP etc...) ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Quel que soit le format du dossier compressé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Par ailleurs, un document signé manuellement et scanné n'est pas valide.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus :

- sur la plateforme de dématérialisation PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (guide d'utilisation-utilisateur entreprise) ;
- dans le guide « très pratique » sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la Direction des Affaires Juridiques des Ministères économiques et financiers.

En application de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le signataire doit respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature électronique;
2. à l'outil de signature électronique (appelé aussi « dispositif de création de signature électronique »).

**Les exigences relatives à la signature électronique\***

La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Sont autorisées :

- la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
- la signature électronique qualifiée (niveau 4).

***1er cas : certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié et répondant aux exigences du règlement européen eIDAS.***

Un prestataire de service de confiance qualifié est un prestataire qui fournit un ou des services de confiance qualifiés et a obtenu le statut qualifié de l'organe chargé du contrôle (article 3.20 du règlement eIDAS).

Des listes de prestataires de confiance sont disponibles :

- sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- sur le site de la commission européenne : <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/cef-esignature-trusted-list-browser-now-available>

Lorsque le signataire utilise un certificat délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen eIDAS et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur de l'acheteur, aucun justificatif n'est à fournir sur la procédure de vérification de la signature électronique.

***2ème cas : certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes du règlement européen eIDAS et notamment celles de son annexe I.***

Le signataire remet lors du dépôt du document signé le mode d'emploi et tous les éléments nécessaires permettant de procéder gratuitement à la vérification de la validité de la signature électronique,

conformément à l'article 5 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, notamment, le cas échéant, une notice d'explication en français.

***Les frais éventuels d'acquisition du certificat de signature sont à la charge des candidats.***

*\* il existe au sens du règlement européen eIDAS quatre types de signature électronique correspondant à des niveaux de sécurité différents : la signature électronique simple, la signature électronique avancée (niveau 2) avec certificat qualifié (niveau 3) et la signature électronique qualifiée (niveau 4). Seuls les niveaux 3 et 4 sont autorisés.*

**Validité de la signature électronique :**

Un certificat qualifié de signature électronique délivré en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (certificat conforme au référentiel général de sécurité « RGS ») reste utilisable jusqu'au terme de sa validité

**Exigences relatives à l'outil de signature :**

Le signataire utilise l'outil de signature électronique de son choix (logiciel, service en ligne à l'instar du profil d'acheteur de l'acheteur, parapheur électronique, etc.) pour apposer la signature avec le certificat utilisé. L'outil est conforme aux formats réglementaires (XAdES, CAdES ou PAdES) et doit produire des jetons de signature.

S'il utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, cet outil doit être conforme aux exigences du règlement européen eIDAS et notamment celles fixées à son annexe II. Le signataire doit transmettre le mode d'emploi permettant à l'acheteur de procéder aux vérifications nécessaires.

Quel que soit l'outil utilisé, celui-ci ne doit ni modifier le document signé ni porter atteinte à son intégrité.

**Engagement du signataire :**

Le signataire, titulaire du certificat de signature, doit avoir le pouvoir d'engager la société. Il peut s'agir soit du représentant légal de la société soit d'une personne qui dispose d'une délégation de signature.

Dans la situation d'un groupement d'opérateurs économiques, soit tous les membres du groupement signent, soit le mandataire qui doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Annexe 1.b au règlement de consultation :

Questions pratiques sur la dématérialisation

+ (cf. Guide « très pratique de la dématérialisation des marchés publics »)

<https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-tres-pratique-pour-accompagner-acheteurs-et-entreprises-sur-dematerialisation-des-marches>

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, seules les offres électroniques déposées sur le « profil acheteur » du pouvoir adjudicateur pourront être acceptées pour toute réponse à un marché public par une entreprise.

De manière générale, tous les échanges liés à la consultation auront lieu sur le profil acheteur.

**Pourquoi ?**

Le profil d'acheteur garantit la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des échanges.

**Rôles du profil acheteur :**

- Acteurs ?      Acheteurs (pouvoir adjudicateur)      /    Entreprises candidates à un marché public



- Où ?

Plateforme des achats de l'Etat  
[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

- Pourquoi ?

Publier / Trouver les consultations



Réception / Déposer les candidatures et les offres



Publier / rechercher les informations sur les marchés attribués

**Echanger**

- Questions éventuelles en cours de consultation.
- Demandes de précisions sur l'offre et/ou la candidature,
- Demandes des pièces attributaires (*assurance, certificats sociaux et fiscaux ...*),
- Courriers d'attribution,
- Courriers aux candidats non retenus,
- Courriers de notification et dépôt des pièces du marché signées électroniquement par les parties.



**Questions essentielles à se poser avant de remettre une offre dématérialisée pour un marché public :**

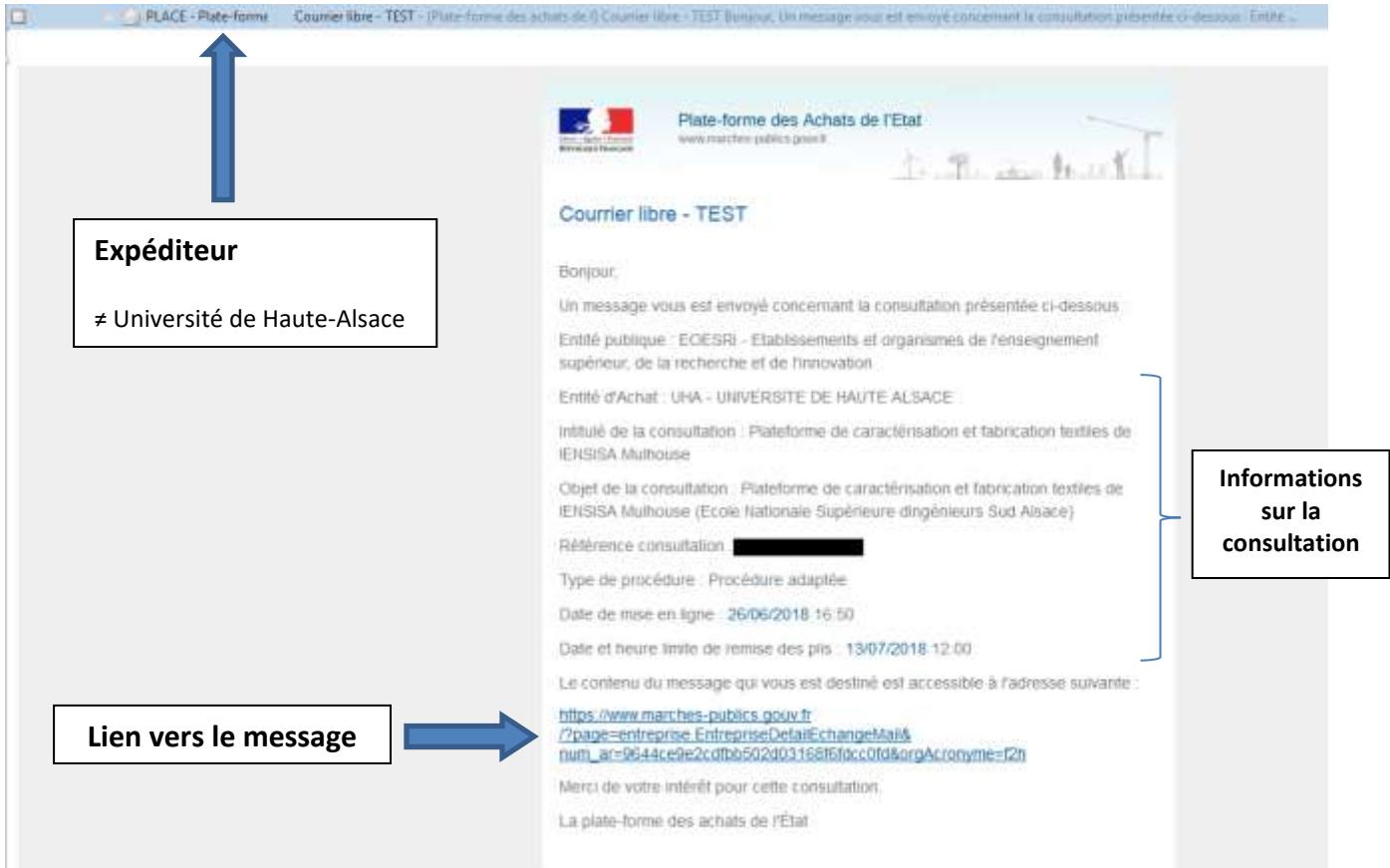
- Ai-je les prérequis techniques pour utiliser le profil acheteur ?
- Est-ce que je dépose bien mon pli sur la bonne consultation ? (ex : *attention à ne pas déposer sur la plateforme test*)
- Suis-je équipé d'une signature électronique qui me permettra de dématérialiser l'ensemble de la procédure (signature acte d'engagement, offre de prix, etc...) ?
  - ✓ **Oui** : Respecte-t-elle les exigences détaillées en annexe 1.a du Règlement de consultation ?
  - ☒ **Non** : Si je suis attributaire du marché, je m'engage à acquérir une signature électronique dans les **5 jours** à compter de l'information d'attribution par l'Université de Haute-Alsace et dans le respect des exigences détaillées en annexe 1.a du Règlement de consultation.

**Point d'attention : échange via la plateforme de dématérialisation PLACE :**

Tout au long de la consultation, les candidats seront attentifs aux courriels officiels envoyés depuis cette plateforme :

- Expéditeur : « PLACE – Plate-forme des achats de l'Etat »,
- Accès au contenu du message via le lien joint en bas du message,
- Accès au message de l'Université **et** aux pièces jointes éventuelles (situées en bas du lien).

Cf. copies écran ci-après.



[Se connecter / S'inscrire](#)

Consultations > Accusé réception

[Annonces](#)

[Entités d'Achat](#)

[Outils de signature](#)

[Aide](#)

[Se préparer à répondre](#)



Merci d'avoir accusé réception du message transmis. Le contenu du message est présenté ci-dessous.

### Détail du message



#### Message

De : EOESRI - Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
A : carole.dare@uha.fr  
Envoyé le : 08/10/2018 16:57  
Objet : Courrier libre - TEST  
Message : TEST

Entité publique : EOESRI - Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
Entité d'Achat : UHA - UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Intitulé de la consultation : Plateforme de caractérisation et fabrication textiles de l'ENSISA Mulhouse  
Objet de la consultation : Plateforme de caractérisation et fabrication textiles de l'ENSISA Mulhouse (Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs Sud Alsace)

Référence consultation : ENSISA\_TEXTILE

Type de procédure : Procédure adaptée

Date de mise en ligne : 26/06/2018 16:50

Date et heure limite de remise des plis : 13/07/2018 12:00

### Informations sur la consultation



### Lien vers la consultation



Accès direct : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entrepriseEntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=384567&orgAcronym=f2h>

Merci de votre intérêt pour cette consultation.  
La plate-forme des achats de l'Etat

### Lien

### vers la pièce jointe



Pièce(s) jointe(s) : [CCAP\\_RC\\_ENSISA\\_plateforme\\_caractérisation\\_textile.pdf \(279.42 Ko\)](#)

**Annexe 2 : Précisions concernant les candidatures sous le document unique de marché européen  
(DUME)**

Conformément à l'article 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les soumissionnaires peuvent présenter leur candidature sous la forme de DUME en accédant au portail Chorus –pro : <https://chorus-pro.gouv.fr> ou compléter le DUME présenté par l'acheteur via PLACE.

Ce mode de réponse simplifiée permet au soumissionnaire de déposer une offre avec son seul numéro SIRET.

Les entreprises de nationalité étrangère et les entreprises françaises ne disposant pas de numéro SIRET doivent utiliser le mode de candidature standard.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un État de l'Union européenne.

Le formulaire DUME reprend les données du soumissionnaire sur la base de son numéro SIRET, seuls les critères requis par le rectorat sont à renseigner.

À ce titre, le DUME pré-rempli permet :

- De bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- De bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
- D'attester de la souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'État dans lequel il est établi.

L'authentification du candidat sur la plate-forme PLACE permet de sécuriser les données renseignées par le candidat.

Le candidat est également invité à consulter le guide d'utilisation à destination des entreprises, disponible dans la rubrique « Aide » de la page d'accueil de la plate-forme PLACE.